



Porter plainte contre un personnel de la santé

Par **Steflow**, le 20/04/2017 à 09:20

Bonjour,

J'ai récemment été accueilli dans un hôpital. J'ai fait la demande d'un acte médical de confort qui fût mis en place plus tardivement. Toutefois cet acte est arrivé trop tardivement et est signalé par mes soins avec des termes médicaux qui ne laissent aucun doute à l'interprétation. Je n'ai jamais dit non pour l'arrêt de la mise en place de l'acte de confort mais c'est ce que je demande à ce moment-là comme je le peux. Le médecin en charge de cet acte de confort dit que je panique et ne prends en compte ce que je signale ni ne le vérifie. Il continue l'acte (il aurait pû stopper à ce moment-là) malgré des risques vu mon état et m'ordonne de ne plus bouger. À ce moment-là, ne plus bouger au vu de la douleur et de ce qui se passe est vécu comme un traumatisme physique et psychologique. Il aurait également dû signaler mes propos à d'autres personnes médicales afin de me porter assistance. Finalement j'ai évité le pire en temporisant quelques chose difficile de temporiser. Des problèmes de santé grave aurait pû arrivé. Je souhaite porter plainte contre cette personne... mais je n arrive pas à trouver le motif juridique qui me permettrait de trouver des affaires similaires. Est-ce erreur médicale ? Agression physique ? Agression psychologique ? Non assistance à personne en danger? J'ai deux connaissances qui ont également eu affaire à lui pour ce même acte de confort et peuvent témoigner de non écoute voire même d'humiliation.

Merci de m orienter afin de pouvoir porter plainte correctement. Je suis consciente de rester flou sur la situation exactes mais les éléments principaux sont présents.

Par **Steflow**, le 20/04/2017 à 09:26

J'ai oublié de préciser. Je ne souhaite pas gagner de l'argent ni qu'il soit emprisonné mais je souhaite qu'il ne puisse plus faire ce travail.

Par **morobar**, le **20/04/2017** à **17:46**

Bonsoir,

Non les principaux éléments sont absents.

Vous arguez de l'erreur médicale. Vous signalez que cette erreur est volontaire.

Il s'agit d'accusations graves.

Vous pouvez:

- * signaler vos griefs à la direction de l'hôpital

- * consulter une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales (cherchez sur ces termes à l'aide d'un moteur)

- * porter plainte auprès du procureur de la république